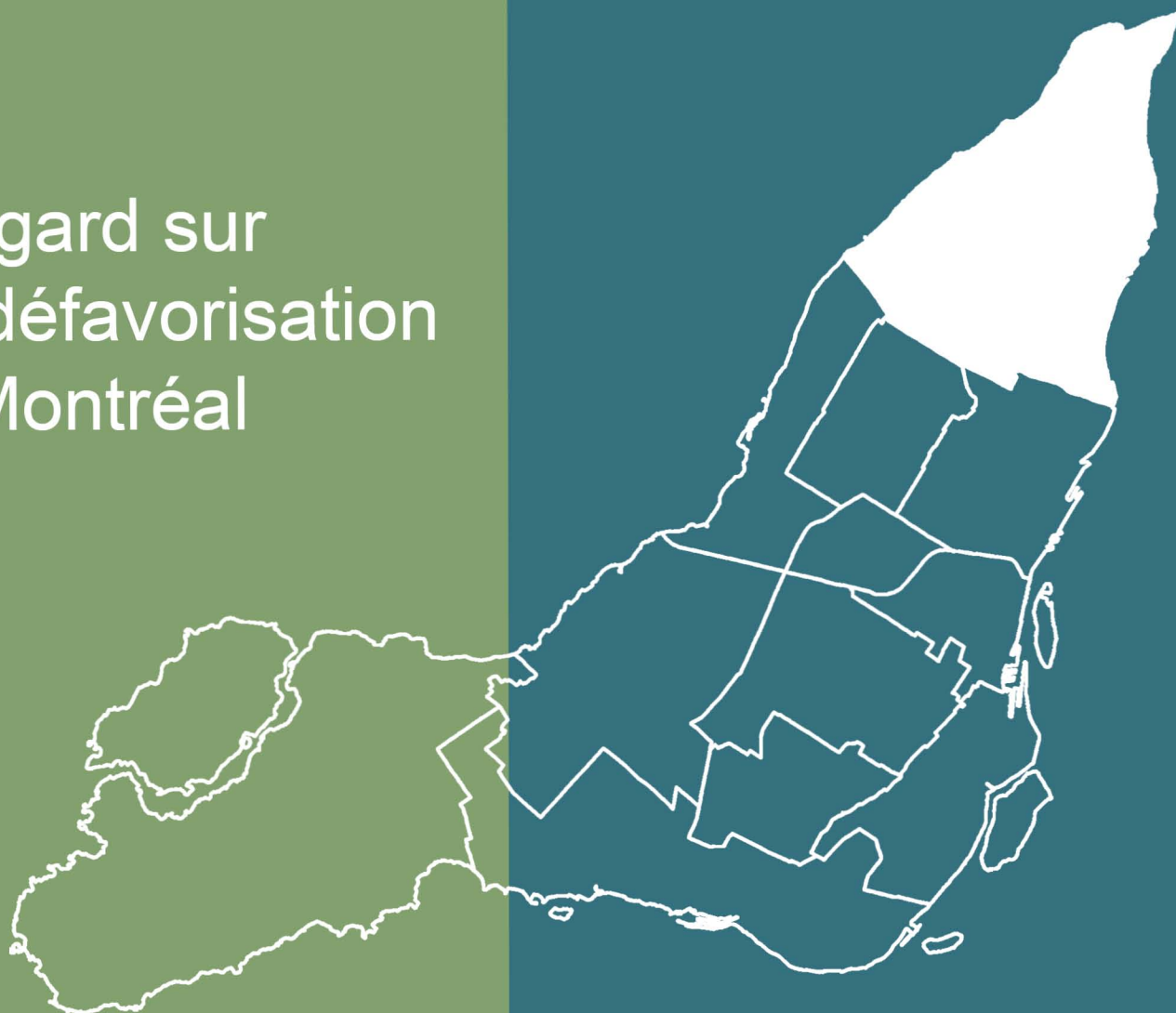


Regard sur la défavorisation à Montréal



CSSS
de la Pointe-de-l'Île
(604)

SÉRIE 1

Une réalisation de l'équipe Surveillance
du secteur Planification, orientations et évaluation
de la Direction de santé publique
de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

RÉDACTION

Kosal Khun, agent de recherche - équipe Surveillance
Carl Drouin, coordonnateur - équipe Surveillance
Christiane Montpetit, agente de recherche - équipe Surveillance

AVEC LA COLLABORATION DE

Éric Litvak, médecin-conseil - Planification, orientations et évaluation

CARTOGRAPHIE, INFOGRAPHIE ET MISE EN PAGE

Kosal Khun, agent de recherche - équipe Surveillance

REMERCIEMENTS

Les auteurs remercient les personnes suivantes pour leur soutien
et leurs commentaires aux différentes étapes de la réalisation de cette publication :

Dans les CSSS : Gilles Beauchamp (605), Line Bégin (606), Rémi Berthelot (604),
Agnès Boussion (613), Gilles Dubois (603), Denise Fortin (613), Mario Gagnon (606),
Jean-François Labadie (611), Sylvain Larouche (612), Christian Paquin (607), Richard
Perreault (604), Sylvie Simard (609)

À la Direction de santé publique : Sadoune Aït Kaci Azzou, Deborah Bonney, Lise
Chabot, Danièle Dorval, Jean Gratton, Sylvie Lavoie, James Massie, Sylvie Provost

Au Carrefour montréalais d'information sociosanitaire : Marc Bourguignon

À l'Institut national de santé publique du Québec : Denis Hamel

Au Centre de recherche Léa-Roback : Éric Robitaille

© Direction de santé publique
de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (2008)
Tous droits réservés

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2008

ISBN 978-2-89494-666-4 (ensemble)

ISBN 978-2-89494-667-1 (série 1) (version imprimée)

ISBN 978-2-89494-668-8 (série 1) (version PDF)

Prix : 5 \$

la défavorisation à Montréal

CSSS de la Pointe-de-l'Île

Ce document présente un portrait de la défavorisation sur le territoire du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de la Pointe-de-l'Île. Il fait partie d'une première série de 13 documents : un pour la région sociosanitaire de Montréal dans son ensemble et 12 portraits présentant la situation de chaque CSSS montréalais¹. Ces portraits s'adressent principalement aux décideurs, aux gestionnaires et aux intervenants du réseau local de la santé. Ce sont toutefois des outils qui peuvent être utilisés par toute organisation intéressée à mieux desservir les populations défavorisées.

La démarche présentée ici tire parti de l'indice de défavorisation de 2001, développé pour l'étude des inégalités sociales de santé². Elle vise une connaissance plus fine de l'ampleur et de la répartition des disparités sociales et matérielles au sein des territoires des CSSS et de leurs territoires constituants (CLSC, voisinages). L'étude permet aussi de faire ressortir les particularités de chaque territoire en le comparant aux autres et à la situation montréalaise en général. Couplés ultérieurement à des données d'enquête sur l'état de santé ou à des données sur l'offre et l'utilisation des services de santé, les portraits de défavorisation pourront faciliter la gestion, la planification et le suivi des programmes et services de façon à ce qu'ils répondent le mieux possible aux besoins des populations démunies.

Pourquoi surveiller la défavorisation ?

La santé et le bien-être de la population sont au cœur de la préoccupation des CSSS. Pour que leurs actions aient une réelle portée, les décideurs doivent s'appuyer sur des données traduisant le mieux possible la réalité de leur territoire. Au-delà des informations portant sur l'état de santé de leur population, la connaissance des déterminants de la santé et de leur distribution géographique est également cruciale pour mieux cibler les interventions, en particulier celles visant les groupes vulnérables.

Parmi les déterminants de la santé, l'importance des facteurs socioéconomiques ne fait plus de doute. Au Québec, l'indice de défavorisation est de plus en plus utilisé pour caractériser les conditions de vie des populations locales (Pampalon et Raymond, 2000). Il permet de mesurer le degré de défavorisation selon deux composantes distinctes et complémentaires :

- ❑ *une composante matérielle*, qui reflète la privation de biens et de commodités de la vie courante ; et
- ❑ *une composante sociale*, qui souligne la fragilité du réseau social, de la famille à la communauté.

La pertinence de l'indice a été démontrée à travers de récentes études ayant permis d'associer le niveau de défavorisation à diverses mesures d'état de santé : espérance de vie en santé, mortalité par cancer, traumatismes, difficultés vécues par les jeunes, utilisation des services de santé et services sociaux³. Il s'avère en outre particulièrement utile pour étudier la distribution géographique de la défavorisation au sein des CSSS du fait qu'il est attribué à de petites unités spatiales.

Un portrait pour chaque CSSS

- ❑ *La défavorisation sociale ou matérielle se concentre-t-elle davantage sur mon territoire qu'ailleurs à Montréal ?*
- ❑ *Existe-t-il des écarts dans le profil de défavorisation des différents territoires composant mon CSSS ?*
- ❑ *Combien de personnes de mon CSSS vivent dans des secteurs caractérisés par des conditions de défavorisation plus ou moins favorables ?*
- ❑ *La population de mon CSSS est-elle caractérisée par un profil de conditions sociales et matérielles particulier ?*

Chaque document vise à répondre à ces questions. Il illustre, à l'aide de graphiques et de cartes, la situation de défavorisation au sein du CSSS concerné. Cela est fait en comparant le CSSS à l'ensemble de la région sociosanitaire de Montréal (section II) ainsi qu'en illustrant les écarts au sein du CSSS (sections III et IV).

Tout au long du document, la lecture est aussi facilitée par des notes qui guident l'interprétation des figures et par de courtes descriptions des résultats. Avant de débiter, le lecteur est invité à parcourir la section « Comprendre l'indice de défavorisation » (section I) qui lui permettra de saisir les méthodes employées dans le document.

1. La série de documents est disponible gratuitement à l'adresse suivante : <http://www.santepub-mtl.qc.ca>.
2. L'indice de défavorisation basé sur le recensement de 2006 ne sera pas disponible avant 2009. Nous avons choisi de développer et valider la méthode avec les données de 2001 afin de mieux exploiter ensuite celles de 2006 et pouvoir comparer les territoires dans le temps.
3. Voir Bonneau et autres, 2001 ; Pampalon, 2002 ; Philibert et autres, 2002 ; Hamel et Pampalon, 2002 ; Dupont, Pampalon et Hamel, 2004.

I. Comprendre l'indice de défavorisation

Définition de la défavorisation

Le concept de défavorisation vise à caractériser un état de désavantage relatif d'individus, de familles ou de groupes par rapport à un ensemble auquel ils appartiennent, soit une communauté locale, une région ou une nation (Townsend, 1987).

Composition de l'indice

L'indice de défavorisation utilisé dans ce document mesure deux composantes importantes – l'une matérielle, l'autre sociale – de l'environnement dans lequel vit un individu. En effet, les conditions de vie des individus peuvent être marquées tant par la pauvreté économique que par une certaine fragilité du réseau social en raison d'une séparation, d'un divorce, d'un veuvage, de la monoparentalité ou du fait d'être une personne seule¹. Parfois les deux composantes sont étroitement imbriquées, la fragilité du réseau social entraînant des difficultés économiques, et vice-versa.

	Matérielle	Sociale
Signification	Reflète la privation de biens et de commodités de la vie courante	Souligne la fragilité du réseau social, de la famille à la communauté
Indicateurs	- Proportion de personnes sans diplôme d'études secondaires - Proportion de personnes occupant un emploi - Revenu moyen par personne	- Proportion de personnes vivant seules dans leur ménage - Proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves - Proportion de familles monoparentales

Chacune des composantes de cet indice est construite à partir de trois indicateurs socioéconomiques issus du recensement de 2001. C'est ce qui permet d'accorder à chaque aire de diffusion (AD)² du Québec une valeur de défavorisation matérielle et une valeur de défavorisation sociale (Pampalon et Raymond, 2000).

1. Les personnes seules et les familles monoparentales constituent deux des cinq groupes les plus à risque de pauvreté persistante au Canada et dans ses grandes métropoles (Hatfield, 2004). À Montréal, parmi les personnes seules, les femmes âgées présentent un taux de pauvreté fort élevé (Conseil canadien de développement social, 2007).
2. L'aire de diffusion est la plus petite unité géostatistique issue du recensement pour laquelle Statistique Canada fournit des données. Il s'agit d'un petit territoire composé d'un ou plusieurs pâtés de maisons contigus regroupant de 400 à 700 personnes.

La zone de référence : des mesures de défavorisation adaptées aux territoires couverts

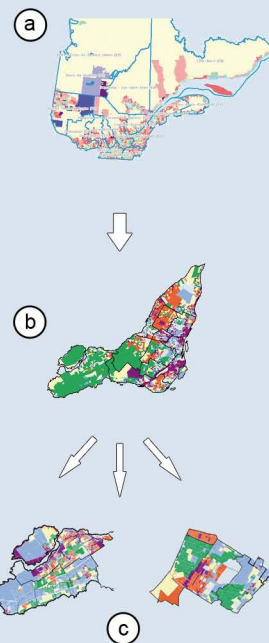
Les valeurs de défavorisation matérielle et sociale de chaque aire de diffusion (AD) du Québec sont habituellement classées en quintiles, c'est-à-dire en cinq classes comprenant chacune 20 % de la population. C'est ainsi que les niveaux de défavorisation des AD peuvent être comparés *de façon relative*. Par exemple, une AD appartenant au quintile 1 est marquée par des conditions plus favorables que les AD du Québec appartenant aux quintiles 2, 3, 4 et 5. La *zone de référence*, c'est-à-dire le territoire auquel les conditions des AD sont comparées, est alors le Québec (voir (a)).

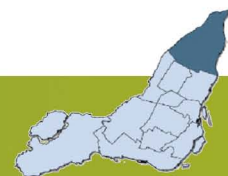
Cette répartition n'est toutefois pas toujours pertinente lorsque l'on veut établir la position relative d'une AD par rapport à un ensemble plus petit auquel elle appartient. Pour ce faire, il s'agit d'établir une nouvelle zone de référence au sein de laquelle seules les valeurs de défavorisation de cette zone sont prises en compte et réparties en cinq classes (ou quintiles) allant des 20 % de résidents les plus favorisés (quintile 1) aux 20 % les plus défavorisés (quintile 5).

Dans le présent document, les AD ont été classées selon deux zones de référence :

- i) *Par rapport à la région sociosanitaire de Montréal* (voir (b)). Cela permet de comparer la situation de défavorisation du CSSS et de ses parties par rapport à la situation sur l'ensemble de l'île de Montréal (section II).
- ii) *Par rapport à un CSSS* (voir (c)). Cela permet de comparer la répartition de la défavorisation uniquement à l'intérieur du territoire du CSSS (sections III et IV).

Ces deux perspectives sur la défavorisation sont donc complémentaires : elles permettent à la fois de positionner un CSSS dans son environnement régional et de distinguer plus finement les écarts au niveau local.





Création des profils de défavorisation

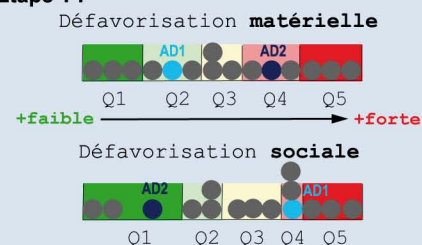
L'indice de défavorisation permet de déterminer le niveau de défavorisation d'une aire de diffusion (AD) soit sur le plan matériel, soit sur le plan social. Pour cela, toutes les AD d'une zone de référence donnée sont d'abord rangées selon leurs valeurs de défavorisation *matérielle*. Puis elles sont regroupées en cinq classes (appelées **quintiles**) comprenant chacune 20 % de la population, allant de la plus favorisée (quintile 1) à la plus défavorisée (quintile 5). La même opération est répétée pour la composante *sociale*. À chaque AD sont ainsi associés un quintile matériel et un quintile social, pour la zone de référence étudiée (voir graphique Étape 1, exemple avec deux AD : AD1 et AD2).

Cependant, il est aussi intéressant et pertinent de caractériser la défavorisation d'une AD en considérant *simultanément* sa défavorisation matérielle et sociale. Il suffit alors de croiser les quintiles des deux composantes pour créer une grille de 25 cellules dans lesquelles se situent les AD (voir graphique Étape 2, avec les mêmes AD1 et AD2).

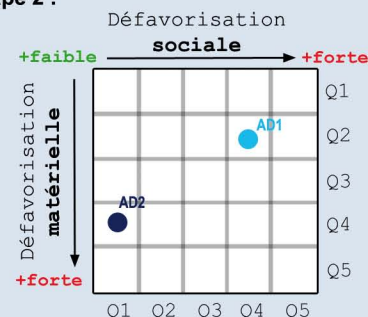
Enfin, pour qualifier plus simplement les conditions de défavorisation, les AD sont regroupées en cinq **profils** selon leur position sur la grille :

- Conditions matériellement et socialement plus favorables (vert)
 - Conditions moyennes (jaune)
 - Conditions plus défavorables socialement - mais pas matériellement (bleu)
 - Conditions plus défavorables matériellement - mais pas socialement (orange)
 - Conditions matériellement et socialement plus défavorables (mauve)
- (voir graphique Étape 3, avec les mêmes AD1 et AD2).

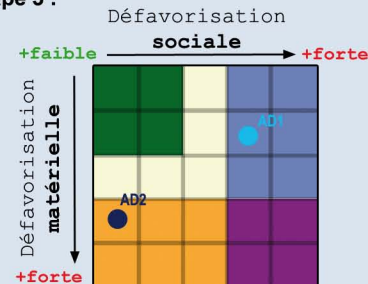
Étape 1 :



Étape 2 :



Étape 3 :



Comment interpréter la légende ?

La légende employée dans le document résume de façon dynamique les cinq profils de défavorisation.

L'agencement des profils vise à donner l'effet de gradation (défavorisation faible, moyenne et forte), tout en opposant les conditions extrêmes au moyen des tons de couleur. En parallèle, les deux composantes de la défavorisation se combinent à travers l'interpénétration des formes (ellipses) et des couleurs (bleu + orange = mauve). Le tout dessine une flèche qui pointe vers le bas et indique la détérioration des conditions de vie dans le territoire étudié.



Regroupement des conditions plus défavorables d'une composante



Conditions plus défavorables socialement mais pas matériellement

Conditions plus défavorables socialement et matériellement

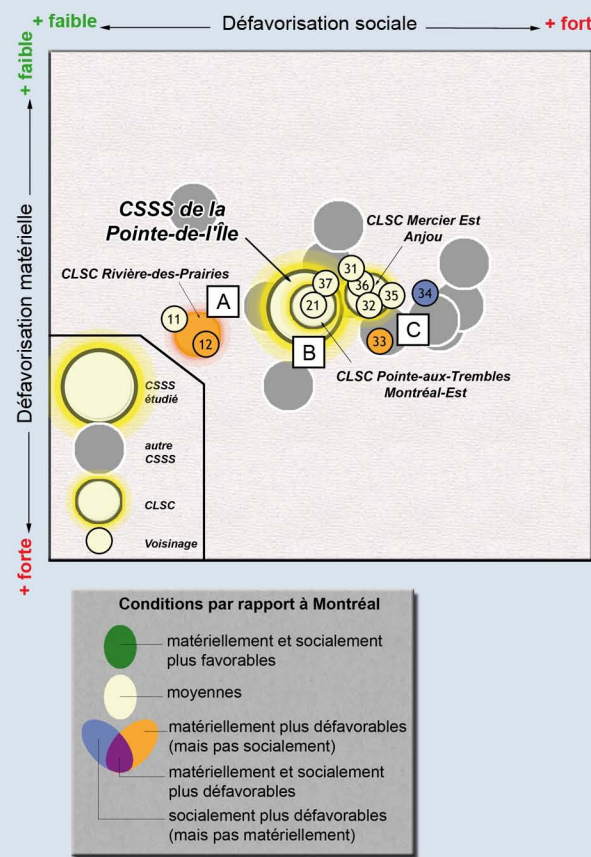
Conditions plus défavorables sur le plan social

(Valable également pour la composante matérielle)

II. Zone de référence : la région de Montréal

Cette partie a pour but de décrire la situation de défavorisation du CSSS par rapport à la région sociosanitaire de Montréal. À l'intérieur de cette zone de référence, les valeurs de défavorisation ont été reclassées pour déterminer les cinq quintiles matériels, les cinq quintiles sociaux et les cinq profils. On s'intéresse ensuite à la répartition de la population du CSSS dans les différents quintiles montréalais, pour pouvoir comparer cette distribution à la situation régionale. Certains espaces peuvent accueillir une concentration plus importante de populations plus ou moins défavorisées par rapport à la référence montréalaise.

Positionnement du CSSS et de ses parties



Ce graphique situe le CSSS et ses territoires constituants, les uns par rapport aux autres, selon les valeurs moyennes de défavorisation matérielle et sociale.

En particulier, le positionnement des CLSC et des voisinages (voir carte des voisinages à la page 9) sert à illustrer leur niveau moyen de défavorisation par rapport à Montréal.

Quant aux couleurs utilisées, elles correspondent aux profils de défavorisation décrits dans la légende.

Les points gris indiquent la position des autres CSSS de la région.

Classement¹ selon les valeurs moyennes de défavorisation

	Matérielle	Sociale
	Rang	
CSSS de la Pointe-de-l'Île	8	4
CLSC Rivière-des-Prairies	23	2
11. Rivière-des-Prairies Est	72	7
12. Rivière-des-Prairies Ouest	79	11
CLSC PAT / Montréal-Est	14	9
21. Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est	63	36
CLSC Mercier-Est / Anjou	13	13
31. Bas Anjou	41	49
32. St-Justin	62	55
33. St-Victor	77	57
34. St-François-d'Assise / St-Bernard	55	75
35. Ste-Claire / Ste-Louise-de-Marielac	56	60
36. Fonteneau	51	52
37. Jean XXIII	52	40

1. Rang sur 12 CSSS, 29 CLSC ou 101 voisinages de la RSS de Montréal, du moins défavorisé au plus défavorisé.

Quelques constats

Dans l'ensemble, le CSSS de la Pointe-de-l'Île présente des conditions de défavorisation s'apparentant à la moyenne de Montréal. Il est même assez bien classé sur le plan social : le 4^e plus favorisé sur les 12 CSSS de la région. En ce qui concerne la défavorisation matérielle, son rang est moins avantageux, 8^e sur 12.

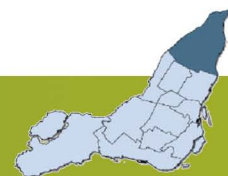
Les sous-territoires du CSSS ont un positionnement plutôt proche sur le plan matériel mais assez distinct sur le plan social.

Un sous-territoire se distingue toutefois du reste du CSSS en ce qui concerne la défavorisation matérielle (voir [A] de la figure). En effet, avec 66 % de ses résidents vivant dans des conditions de défavorisation matérielle, le CLSC Rivière-

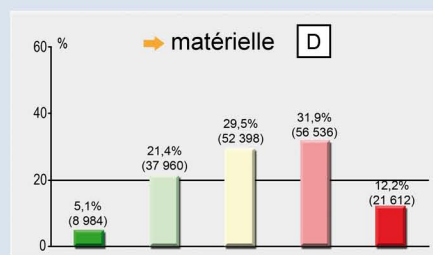
des-Prairies occupe la 23^e position sur les 29 CLSC. En revanche, il se classe 2^e sur 29, en tête du groupe des CLSC favorisés socialement.

Les conditions du CLSC Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est le situent plutôt dans la moyenne du CSSS et de Montréal, aussi bien pour la composante sociale que matérielle (voir [B]).

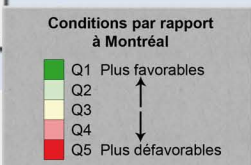
Dans le CLSC Mercier-Est / Anjou (voir [C]), le voisinage St-Victor se trouve légèrement plus défavorisé matériellement par rapport au CSSS, tout comme le voisinage St-François-d'Assise / St-Bernard se distingue sur le plan des conditions de défavorisation sociale. Mais les autres voisinages forment un groupe au positionnement plutôt compact.



Répartition par composante

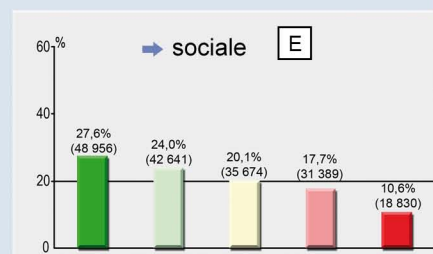


Ces deux graphiques permettent d'observer la répartition, en nombre et en pourcentage, de la population du CSSS selon le degré de défavorisation (matérielle ou sociale, indépendamment l'une de l'autre).



En haut ou en bas de 20 % ?

Pour un quintile donné, une proportion supérieure à 20 % signifie qu'il est surreprésenté par rapport à Montréal. Inversement, une proportion inférieure à 20 % signifie que le quintile est sous-représenté.



Comment interpréter la situation de mon CSSS ?

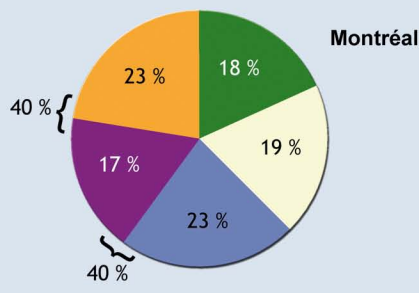
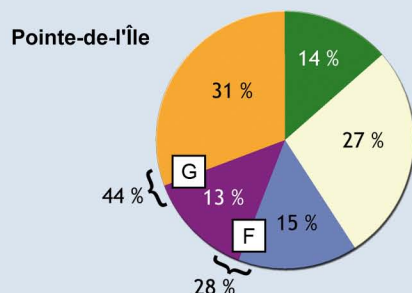
Tel qu'indiqué précédemment, l'analyse de la situation se fait uniquement à partir des données de Montréal, réparties en quintiles puis en profils de défavorisation. Ces catégories se trouvent distribuées inégalement dans l'espace montréalais.

Cela se traduit par :

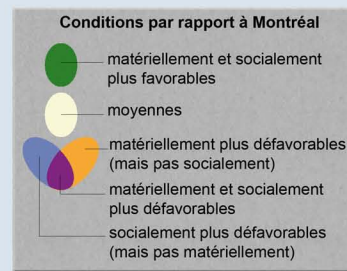
- une variation des pourcentages de population entre chaque catégorie d'un CSSS,
- une différence de pourcentages entre mon CSSS et Montréal.

Pour bien saisir les particularités de mon CSSS, il convient donc de comparer sa situation à la moyenne montréalaise.

Répartition par profil



Ce graphique permet d'illustrer la concentration de la défavorisation, en pourcentage de la population, selon les cinq profils (ou conditions) de défavorisation. Montréal sert de repère pour situer le CSSS par rapport à la moyenne de la région socio-sanitaire.



Quelques constats

Par rapport à Montréal, il y a une surreprésentation des quintiles 3 et 4 sur le plan matériel, alors que les quintiles extrêmes (1 et 5) sont sous-représentés (voir **D**).

Un nombre et une proportion importants de personnes (près de 49 000 ou 28 %) vivent dans les secteurs parmi les plus favorisés socialement de Montréal (quintile 1), tandis que les secteurs défavorisés socialement (quintile 5) regroupent moins de 20 000 personnes ou 11 % des résidents (voir **E**).

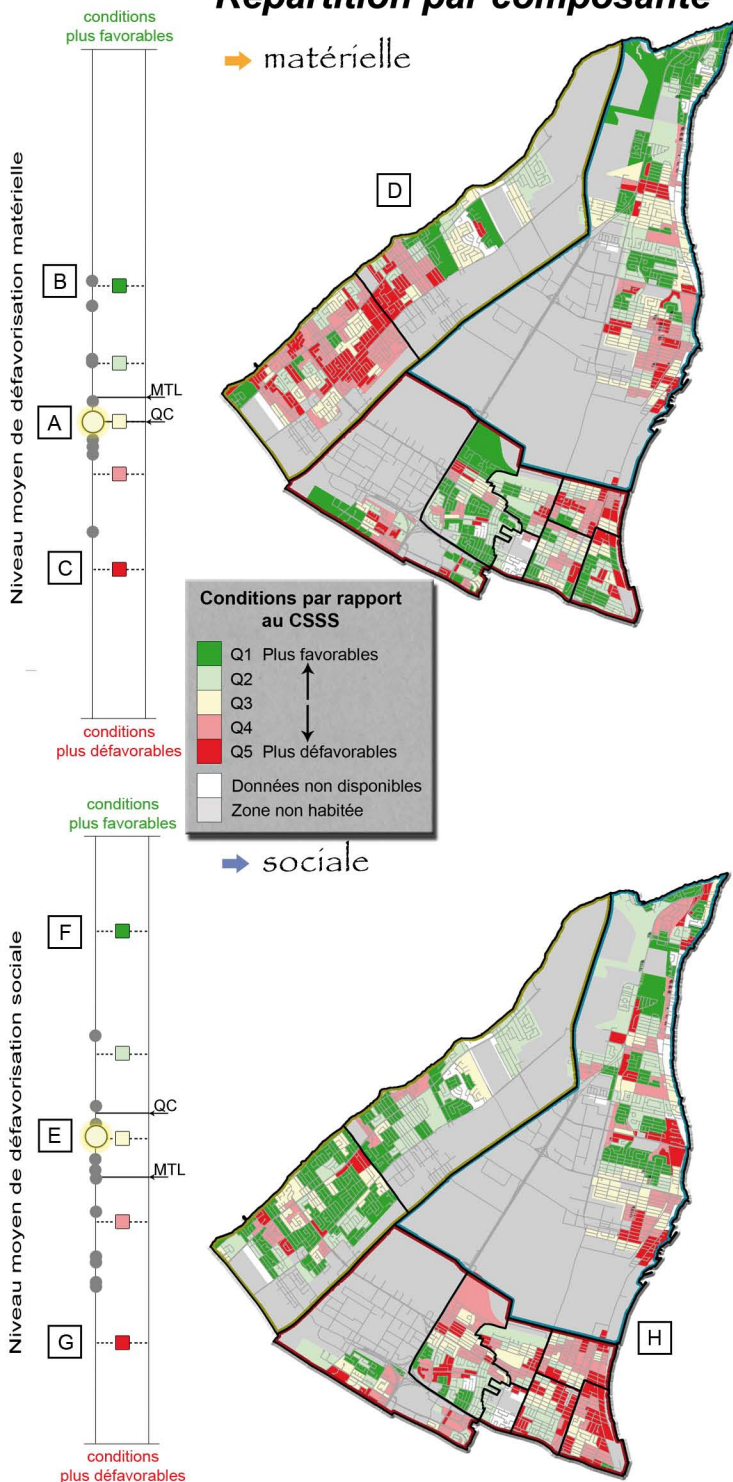
En comparaison à la zone de référence montréalaise, le CSSS présente ainsi une défavorisation sociale moins accentuée (voir **F**) : 3 personnes sur 10 (28 %) vivent dans les secteurs où les conditions sont socialement plus défavorables. Plus précisément, la population défavorisée au plan social uniquement (15 %) ou défavorisée en plus au plan matériel (13 %) y est moins concentrée qu'à Montréal (proportions de 23 % et 17 % respectivement).

La concentration de personnes dans les espaces défavorisés matériellement (voir **G**) reste comparable à celle de Montréal (44 % contre 40 %) bien que la part de la défavorisation uniquement matérielle y soit plus importante (31 % dans le CSSS comparé à 23 % à Montréal).

III. Zone de référence : le CSSS

Cette section vise à illustrer la répartition spatiale de la défavorisation à l'échelle locale, information essentielle aux gestionnaires qui planifient les ressources et les services offerts. La zone de référence est maintenant le CSSS lui-même, ce qui permet d'identifier les quintiles de défavorisation, des plus riches aux plus pauvres du CSSS. Des points de comparaison avec les autres territoires sont présentés de façon à établir si les favorisés et les défavorisés du CSSS se rapprochent ou s'éloignent de la moyenne montréalaise ou québécoise.

Répartition par composante



Comment lire les axes ?

Les axes situés à gauche servent à positionner les valeurs moyennes de défavorisation des différents quintiles du CSSS. Ainsi, les catégories représentées sur les cartes (quintiles 1 à 5) sont situées par rapport à d'autres repères que sont le CSSS étudié (point jaune), les autres CSSS (points gris), la RSS de Montréal et le Québec. Les limites inférieure et supérieure des axes correspondent aux positions extrêmes des quintiles les plus défavorisés et les plus favorisés à Montréal, ce qui permet de juger de la position relative des quintiles cartographiés.

Quelques constats

Les conditions moyennes de défavorisation matérielle au sein du CSSS se comparent à la situation québécoise, qui est légèrement moins bonne que la situation montréalaise dans l'ensemble (voir **A**).

D'ailleurs, les conditions les plus favorables matériellement (quintile 1) ne dépassent guère celles du premier CSSS de la région, et l'écart entre les quintiles 1 (les plus avantagés) et 5 (les plus désavantagés) n'est pas très grand (voir **B** et **C**).

C'est sur la rive nord et la rive sud du CSSS que se retrouvent les plus défavorisés matériellement (voir [D](#)).

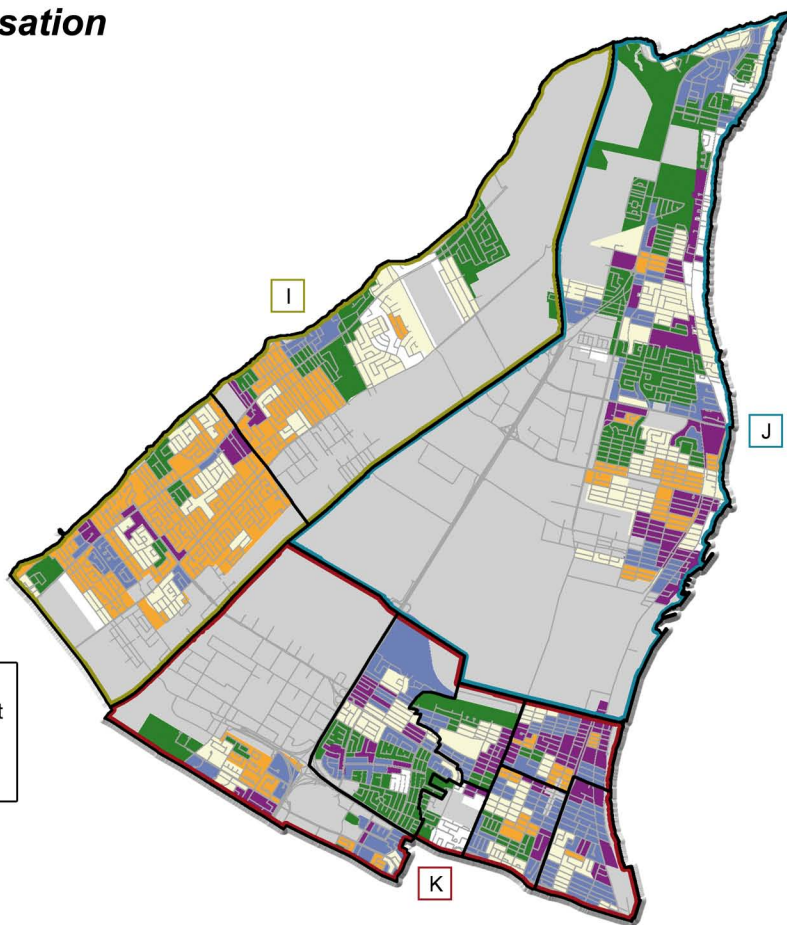
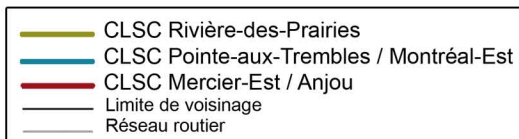
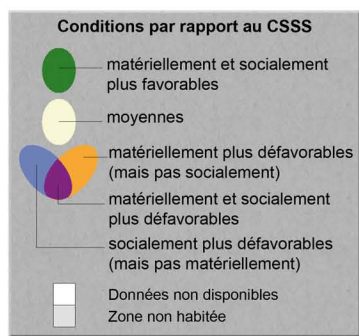
Pour ce qui est de la composante sociale, le CSSS se trouve plus favorisé comparé à la moyenne montréalaise mais un peu moins relativement à l'ensemble du Québec (voir [E](#)).

On remarque que la population classée dans le quintile 1 se trouve parmi les plus favorisées de Montréal, et que l'écart entre les quintiles 1 et 5 de défavorisation sociale est important, signalant que ce CSSS comporte une population assez contrastée sous cet angle (voir [F](#) et [G](#)).

Les plus défavorisés sont localisés le long de la rive sud et à l'ouest du CSSS (voir [H](#)). À l'opposé, la rive nord apparaît plus favorisée sur le plan social, alors qu'elle était plus défavorisée sur le plan matériel.



Répartition en profils de défavorisation



Quelques constats

Le territoire du CLSC Rivière-des-Prairies (voir I) présente un profil dominé par la défavorisation matérielle, qui touche 60 % de sa population. Néanmoins seulement 14 % de la population du CLSC vit dans des secteurs défavorisés socialement.

Dans le CLSC PAT / Montréal-Est (voir J), il y a davantage de mixité et la situation est plus favorable que dans les deux autres CLSC : le quart de la population vit dans des secteurs présentant des conditions favorables socialement et matériellement, une proportion plus importante que pour l'ensemble du CSSS (16 %).

Le CLSC Mercier-Est / Anjou (voir K) constitue un amalgame de profils disparates. C'est toutefois la défavorisation sociale qui ressort le plus : 56 % de la population est touchée par des conditions sociales parmi les plus désavantagées du CSSS.

Qu'est-ce qu'un voisinage ?

La carte des voisinages de l'île de Montréal a récemment été conçue par la Direction de santé publique en concertation avec divers intervenants locaux. Elle a pour but de diviser les territoires sociosanitaires de la région montréalaise en unités plus fines qui reflètent des réalités sociales distinctes et, bien souvent, des milieux nécessitant des interventions différentes¹.

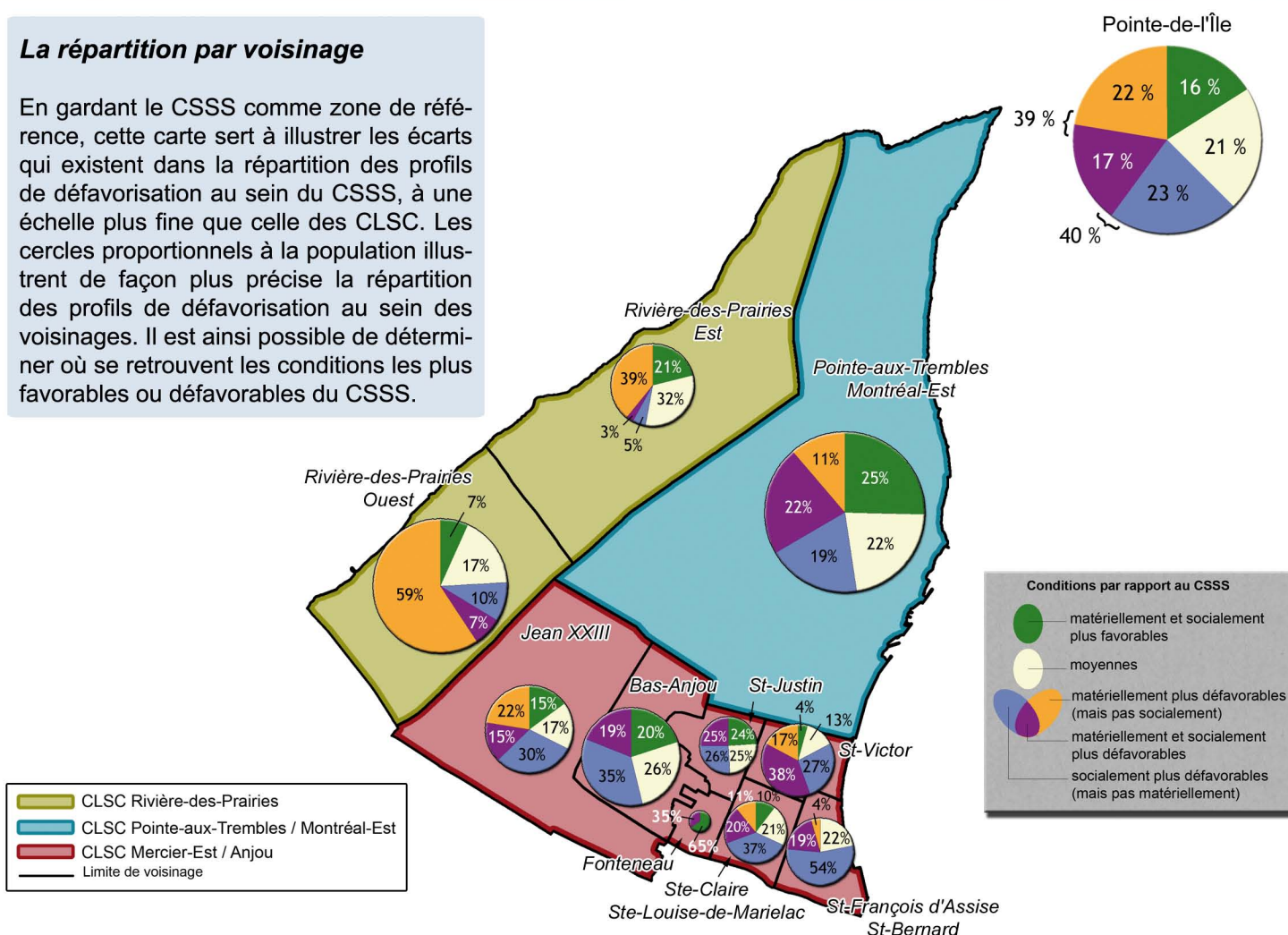


1. La version préliminaire de la carte des voisinages compte 101 voisinages pour l'ensemble de l'île.

IV. Différences entre voisinages

La répartition par voisinage

En gardant le CSSS comme zone de référence, cette carte sert à illustrer les écarts qui existent dans la répartition des profils de défavorisation au sein du CSSS, à une échelle plus fine que celle des CLSC. Les cercles proportionnels à la population illustrent de façon plus précise la répartition des profils de défavorisation au sein des voisinages. Il est ainsi possible de déterminer où se retrouvent les conditions les plus favorables ou défavorables du CSSS.

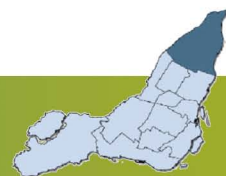


Quelques constats

Dans le CLSC Rivière-des-Prairies, les deux voisinages sont affectés par la défavorisation matérielle, mais c'est le voisinage situé à l'ouest qui concentre le plus ce type de défavorisation : 24 000 personnes (soit 66 % de sa population) sont concernées. En revanche, le cumul de la défavorisation matérielle et sociale ne touche qu'une faible proportion de la population en comparaison à l'ensemble du CSSS (17 %), soit 3 % dans l'Est et 7 % dans l'Ouest. La défavorisation sociale est également peu présente dans les deux voisinages.

La défavorisation sur le plan matériel et social se concentre principalement dans le CLSC PAT / Montréal-Est. Alors que ce CLSC représente près de 50 000 personnes, soit 28 % de la population du CSSS, on y retrouve 35 % de la population du CSSS désavantagée selon les deux composantes.

Le CLSC Mercier-Est / Anjou comporte sept voisinages, dont six présentent une défavorisation sociale plus accentuée que la moyenne du CSSS. Cette forme de défavorisation peut atteindre 60 à 70 % de la population de ces voisinages, si on tient compte de la population qui associe aussi la défavorisation matérielle au désavantage social. À ce titre, c'est le voisinage de St-François d'Assise / St-Bernard qui semble le plus défavorisé socialement. St-Victor regroupe quant à lui une part importante de la défavorisation matérielle et sociale, puisque 38 % de sa population se situe dans le profil le plus désavantagé, cumulant défavorisation sociale et matérielle, comparé à 17 % pour l'ensemble du CSSS. À l'inverse, Fonteneau est une petite enclave (un millier de personnes) favorisée où 65 % de la population vit dans des conditions favorables matériellement et socialement. À leur côté, cohabite une population caractérisée au contraire par la défavorisation sur les deux plans, et il n'y a pas de situation moyenne.



Répartition de la défavorisation matérielle selon les quintiles

Zone de référence : CSSS de la Pointe-de-l'Île

	Conditions plus favorables ←-----→ Conditions plus défavorables								Total		
	Q1		Q2		Q3		Q4			Q5	
	n	%	n	%	n	%	n	%		n	%
CSSS de la Pointe-de-l'Île	35 707	20	35 080	20	35 936	20	35 113	20	35 654	20	177 490
CLSC Rivière-des-Prairies	4 196	8	6 666	13	9 836	19	14 130	28	16 014	31	50 842
Rivière-des-Prairies Est	2 021	14	3 033	21	3 461	24	2 775	19	3 402	23	14 692
Rivière-des-Prairies Ouest	2 175	6	3 633	10	6 375	18	11 355	31	12 612	35	36 150
CLSC Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est	10 439	21	9 853	20	12 532	25	8 670	18	7 795	16	49 289
Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est	10 439	21	9 853	20	12 532	25	8 670	18	7 795	16	49 289
CLSC Mercier-Est / Anjou	21 072	27	18 561	24	13 568	18	12 313	16	11 845	15	77 359
Bas Anjou	7 955	37	5 781	27	3 488	16	2 075	10	1 957	9	21 256
St-Justin	1 804	25	2 402	33	1 228	17	1 057	15	761	10	7 252
St-Victor	488	4	1 530	13	3 181	27	3 353	29	3 149	27	11 701
St-François-d'Assise / St-Bernard	3 081	29	3 069	29	1 996	19	0	0	2 523	24	10 669
Ste-Claire / Ste-Louise-de-Marielac	1 502	17	2 503	28	2 160	24	1 507	17	1 240	14	8 912
Fonteneau	0	0	824	65	0	0	444	35	0	0	1 268
Jean XXIII	6 242	38	2 452	15	1 515	9	3 877	24	2 215	14	16 301

Répartition de la défavorisation sociale selon les quintiles

Zone de référence : CSSS de la Pointe-de-l'Île

	Conditions plus favorables ←-----→ Conditions plus défavorables								Total		
	Q1		Q2		Q3		Q4			Q5	
	n	%	n	%	n	%	n	%		n	%
CSSS de la Pointe-de-l'Île	35 516	20	35 502	20	35 476	20	35 612	20	35 384	20	177 490
CLSC Rivière-des-Prairies	22 687	45	12 868	25	8 127	16	3 987	8	3 173	6	50 842
Rivière-des-Prairies Est	5 808	40	6 532	44	1 181	8	1 171	8	0	0	14 692
Rivière-des-Prairies Ouest	16 879	47	6 336	18	6 946	19	2 816	8	3 173	9	36 150
CLSC Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est	9 383	19	9 436	19	10 187	21	9 335	19	10 948	22	49 289
Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est	9 383	19	9 436	19	10 187	21	9 335	19	10 948	22	49 289
CLSC Mercier-Est / Anjou	3 446	4	13 198	17	17 162	22	22 290	29	21 263	27	77 359
Bas Anjou	1 382	7	3 172	15	5 251	25	6 129	29	5 322	25	21 256
St-Justin	0	0	1 747	24	1 817	25	1 885	26	1 803	25	7 252
St-Victor	0	0	1 056	9	2 987	26	5 135	44	2 523	22	11 701
St-François-d'Assise / St-Bernard	315	3	0	0	2 512	24	3 138	29	4 704	44	10 669
Ste-Claire / Ste-Louise-de-Marielac	0	0	2 370	27	1 430	16	882	10	4 230	47	8 912
Fonteneau	0	0	824	65	0	0	0	0	444	35	1 268
Jean XXIII	1 749	11	4 029	25	3 165	19	5 121	31	2 237	14	16 301

Répartition de la défavorisation selon les profils

	Conditions par rapport au CSSS de la Pointe-de-l'Île										Total
	matériellement ET socialement plus favorables		moyennes		socialement plus défavorables (pas matériellement)		matériellement plus défavorables (pas socialement)		matériellement ET socialement plus défavorables		
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
CSSS de la Pointe-de-l'Île	28 782	16	37 845	21	40 096	23	39 867	22	30 900	17	177 490
CLSC Rivière-des-Prairies	5 569	11	10 909	21	4 220	8	27 204	54	2 940	6	50 842
Rivière-des-Prairies Est	3 114	21	4 642	32	759	5	5 765	39	412	3	14 692
Rivière-des-Prairies Ouest	2 455	7	6 267	17	3 461	10	21 439	59	2 528	7	36 150
CLSC Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est	12 508	25	10 945	22	9 371	19	5 553	11	10 912	22	49 289
Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est	12 508	25	10 945	22	9 371	19	5 553	11	10 912	22	49 289
CLSC Mercier-Est / Anjou	10 705	14	15 991	21	26 505	34	7 110	9	17 048	22	77 359
Bas Anjou	4 252	20	5 553	26	7 419	35	0	0	4 032	19	21 256
St-Justin	1 747	24	1 817	25	1 870	26	0	0	1 818	25	7 252
St-Victor	515	4	1 516	13	3 168	27	2 012	17	4 490	38	11 701
St-François-d'Assise / St-Bernard	0	0	2 356	22	5 790	54	471	4	2 052	19	10 669
Ste-Claire / Ste-Louise-de-Marielac	931	10	1 909	21	3 325	37	960	11	1 787	20	8 912
Fonteneau	824	65	0	0	0	0	0	0	444	35	1 268
Jean XXIII	2 436	15	2 840	17	4 933	30	3 667	22	2 425	15	16 301

Références bibliographiques

Bonneau J., Ménard M., Paquet G., Pampalon R., *Programme de soutien aux jeunes parents ; rapport sur la clientèle à cibler*, Institut national de santé publique du Québec, 2001.

Conseil canadien de développement social - CCDS, *Projet sur la pauvreté urbaine*, 2007, <http://www.ccsd.ca/francais/pubs/2007/ppu/>

Dupont M. A., Pampalon R. et Hamel D., *Inégalités sociales et mortalité des femmes et des hommes atteints de cancer au Québec, 1994-1998*, Institut national de santé publique du Québec, 2004, 11 p.

Hamel D. et Pampalon R., *Traumatismes et défavorisation au Québec*, Institut national de santé publique du Québec, 2002, 7 p.

Hatfield M., « Groupes à risque de persistance d'un faible revenu », *Horizons, Projet de recherche sur les politiques*, Volume 7, No 2, 2004, p. 19-26.

Pampalon R., *Espérance de santé et défavorisation au Québec, 1996-1998*, Institut national de santé publique du Québec, 2002, 11 p.

Pampalon R. et Raymond G., « Un indice de défavorisation pour la planification de la santé et du bien-être au Québec », *Maladies Chroniques au Canada*, 21(3), 2000, p. 113-122.

Pampalon R., Hamel D. et Raymond G., *Indice de défavorisation pour l'étude de la santé et du bien-être au Québec - Mise à jour 2001*, Institut national de santé publique du Québec, 2004, 11 p.

Philibert M., Pampalon R., Thouez J.-P., Loiselle C., *Are local services reaching deprived groups in Québec?*, Poster presented at the 2nd Conference of the International Society for Equity in Health, 2002, June 14 to 17, Toronto.

Townsend P., « Deprivation », *Journal of Social Policy*, 16(2), 1987, p. 125-146.

Dans la même série :

Regard sur la défavorisation à Montréal

Région sociosanitaire de Montréal

CSSS de l'Ouest-de-l'Île (601)

CSSS de Dorval-Lachine-LaSalle (602)

CSSS du Sud-Ouest—Verdun (603)

CSSS de la Pointe-de-l'Île (604)

CSSS Lucille-Teasdale (605)

CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel (606)

CSSS de la Montagne (607)

CSSS Cavendish (608)

CSSS Jeanne-Mance (609)

CSSS de Bordeaux-Cartierville—Saint-Laurent (611)

CSSS du Coeur-de-l'Île (612)

CSSS d'Ahuntsic et Montréal-Nord (613)